Le CCRC modernise la surveillance des plus petits cabinets d'audit afin de soutenir les marchés financiers canadiens

TORONTO, le 27 octobre 2026 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) annonce une approche visant à moderniser sa surveillance des plus petits cabinets d'audit. Le cycle d'inspection de 2027 marquera la première phase d'une approche proportionnelle de la surveillance qui aligne mieux les activités d'inspection du CCRC dans les secteurs où l'amélioration de la qualité de l'audit peut avoir le plus grand impact sur la protection des investisseurs et l'intérêt public.

Le CCRC modernisera certains aspects de ses processus de sélection des cabinets et des dossiers, apportera plus de souplesse à son approche et à ses procédures d'inspection pour les plus petits cabinets d'audit et les émetteurs assujettis, et renforcera l'engagement des parties prenantes.

« Les marchés publics de capital de risque du Canada constituent un moteur essentiel de l'innovation et de la mobilisation de capital pour soutenir les entreprises en phase de démarrage, a déclaré Sonny Randhawa, chef de la direction du CCRC. En modernisant son cadre de surveillance, le CCRC simplifie son approche pour les plus petits cabinets et les émetteurs assujettis moins complexes, tout en assurant une surveillance efficace, proportionnelle au risque et ancrée dans son mandat de protection des investisseurs. »

Les changements apportés à l'approche de surveillance du CCRC comprennent :

- **La mise en œuvre d'un programme d'inspection** ciblé pour les plus petits cabinets d'audit et les émetteurs assujettis, qui prévoit notamment :
 - D'axer certaines inspections sur le système de gestion de la qualité du cabinet d'audit sans sélectionner de missions d'audit spécifiques aux fins d'inspection;
 - De renforcer l'approche fondée sur les risques du CCRC pour la sélection des inspections en intégrant des facteurs qualitatifs et quantitatifs supplémentaires, comme l'activité de négociation, la capitalisation boursière et la répartition de l'actionnariat, afin de mieux cibler les activités d'inspection sur les secteurs présentant le plus grand risque pour l'intérêt public. Ces indicateurs permettront d'identifier les audits à risque moins élevé pour lesquels l'inspection du dossier pourrait ne pas être nécessaire.
- **La mise sur pied d'une équipe d'inspection spécialement dédiée aux plus petits cabinets** afin de soutenir une mise en œuvre cohérente de la nouvelle stratégie dans le cadre de la planification et exécution des inspections, et d'accroître les échanges avec les parties prenantes, dont les organismes de réglementation des CPA provinciaux, au besoin.
- **La création d'un groupe consultatif sur les plus petits cabinets d'audit** afin de renforcer la collaboration avec ces derniers et les parties prenantes concernées. Ce groupe aidera le CCRC à mieux comprendre les évolutions, les défis et les enjeux émergents dans ce segment du marché et d'éclairer ses activités de surveillance axées sur les risques.

- **La poursuite de l'évolution du modèle de supervision du CCRC** pour les plus petits cabinets au moyen d'initiatives à plus long terme, notamment l'examen d'éventuelles modifications aux Règles, afin d'offrir une plus grande souplesse tout en maintenant une surveillance efficace, proportionnelle et fondée sur les risques.

Le CCRC contribue également à promouvoir les bonnes pratiques et à améliorer la qualité de l'audit grâce à des initiatives ciblées, comme les Sommets sur l'audit des sociétés ouvertes, qui se tiennent actuellement partout au Canada, et à la série de publications destinées aux plus petits cabinets. Plusieurs ressources adaptées aux plus petits cabinets sont disponibles sur le site Web du CCRC.

Le CCRC suivra l'efficacité de l'approche révisée et la peaufinera en s'appuyant sur l'expérience acquise lors de sa mise en œuvre et sur la rétroaction des parties prenantes. L'objectif 3 du plan stratégique 2025-2027 du CCRC est à l'origine de cette initiative.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme indépendant de réglementation des cabinets comptables effectuant l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé d'assurer la surveillance des audits effectués par les cabinets de comptables professionnels agréés inscrits, le CCRC protège le public investisseur du Canada en défendant la qualité de l'audit grâce à une réglementation proactive, à des évaluations rigoureuses, à une collaboration nationale et internationale, ainsi qu'à des renseignements exploitables sur les marchés. Le CCRC compte des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

-30-

Pour en savoir plus :

Conseil canadien sur la reddition de comptes
media.relations@cpab-ccrc.ca